



# ET SI ON RÉINVENTAIT NOTRE SYSTÈME FISCAL ?

AGEFI - 10.06.2022

Cette année marque le 50ème anniversaire du système suisse des trois piliers, inscrit dans la Constitution fédérale suisse depuis son acceptation par le Peuple le 3 décembre 1972. Le premier, l'AVS, doit offrir à chacun une existence digne à la retraite. Le second, la prévoyance professionnelle ou LPP, a pour but constitutionnel de maintenir le niveau de vie « dans une mesure appropriée ». Enfin le troisième soutient l'épargne personnelle.

La robustesse de notre système ne tient pas uniquement à la diversification des structures qui permettent une mise en œuvre adaptée aux situations particulières, mais aussi aux différents modes de financement : répartition pour l'AVS, capitalisation pour la LPP, épargne libre ou liée pour le troisième. Les trois piliers ne sont donc pas exposés aux mêmes risques et cette décorrélation est fondamentale pour garantir la résilience du dispositif sur le long terme.

L'allongement de l'espérance de vie, réjouissante sur le plan personnel, est un défi majeur pour l'AVS puisque le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de bénéficiaires décroît inexorablement. Il ne suffit pas de « passer l'épaule » face à la génération des baby-boomers comme certains le prétendent. Il s'agit au contraire de forger des bases saines pour que les prestations soient assurées pour les décennies à venir et que nos travailleurs et nos entreprises puissent assumer les cotisations correspondantes. Tous doivent participer à l'effort pour éviter que les coûts ne soient simplement

délégués aux générations futures n'ayant pas encore voix au chapitre. Depuis un quart de siècle, pourtant, les blocages politiques se succèdent et mettent à mal l'équilibre intergénérationnel. En septembre, une nouvelle possibilité nous sera offerte d'accepter la réforme AVS21 pour assurer les rentes de nos parents sans péjorer l'avenir de nos enfants.

Ces difficultés de réglage de la répartition ne se limitent plus au premier pilier puisque la capitalisation du deuxième pilier est de plus en plus fragilisée. Une réforme est engagée devant les Chambres pour y remédier. Coup de théâtre : la Commission de sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) propose une transition qui offre plus de CHF 25 milliards de prestations aux nouveaux rentiers LPP, financés par répartition par les assurés actifs. La discussion en plénum aura lieu le 14 juin. Cette attaque frontale contre le modèle de la capitalisation est un danger sournois pour la robustesse du système vantée plus haut.

Il est tout sauf social de creuser un déficit à charge de nos petits-enfants. Vivre à crédit et leur léguer nos dettes n'est pas digne du sens des responsabilités que chaque parent tente d'inculquer à ses enfants. Pour préserver la résilience de notre système et assurer le niveau de nos rentes sur le long terme, il importe de retrouver l'équilibre de répartition dans le 1er pilier grâce à AVS21 et de renforcer la capitalisation du deuxième pilier.